

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 17/11/2022

Date d'affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 22 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP - GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Véronique AUGIZEAU- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022- 086 : Création d'un poste sous le grade d'agent de maitrise principal à temps complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de remplacer le poste vacant d'encadrant technique laissé par Brice Estieu à la suite de la mutation de ce dernier dans une autre collectivité territoriale.

Le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi permanent d'agent de maitrise principal à temps complet à partir du 16 janvier 2023 et ce, pour assurer les missions d'encadrement du service technique.

Après en avoir délibéré le conseil **A L'UNANIMITE**,

ADOpte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de l'agent de maitrise et au RIFSEEP correspondant.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSENTION : 0

Le Maire,
Yves COURBIS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune d'Allan

Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_103
Date de la décision :	2022-11-22 00:00:00+01
Objet :	Création d'un poste permanent pour le grade d'agent de maîtrise
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	026-212600050-20221122-2022_103-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212600050-20221122-2022_103-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
2022-086 Création poste permanent sous le grade d'agent de maîtrise principal.pdf	application/pdf	196360
Nom métier :		
99_DE-026-212600050-20221122-2022_103-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	196360

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2022 à 08h41min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2022 à 08h41min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2022 à 08h41min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2022 à 08h46min15s	Reçu par le MI le 2022-11-24

